



Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230315-2023_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENEA
Séance 15 mars 2023 à 19h00 /
2022ko martxoaren 15eko biltzarra, arratseko 19ak



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 mars 2023 / 2023ko martxoaren 9a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-2 Réseau des médiathèques de la Rhune : convention de participation financière entre les communes membres du réseau pour le projet de carte unique / Larrungo Mediateken Sarea : karta bakarraren proiekturako sareko kide diren herriko etxeen arteko finantza-partaidetzako hitzarmena

Par délibération en date du 19 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la reconduction de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour la gestion du réseau de lecture publique dénommée « les bibliothèques de la Rhune – Larrungo Liburutegiak » pour la période 2022-2024.

Cette convention recense un certain nombre de projets qui ont pour ambition de dynamiser la lecture publique sur le territoire des communes du réseau (Ascaïn, Ciboure, Guéthary, Saint Pée Sur Nivelle, Saint Jean de Luz, Sare). La création d'une seule carte d'abonnement pour avoir accès aux 7 médiathèques fait partie de ces projets.

Pour assurer sa mise en place et son bon fonctionnement, ce service de carte unique implique la signature d'une convention de participation financière (annexe) entre la commune de Saint Jean de Luz et les 6 autres communes membres du réseau afin de fixer pour les exercices budgétaires 2023 et 2024 les modalités de participation financière de chacune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de participation financière entre les communes membres du « Réseau des médiathèques de la Rhune - Larrungo Mediateken Sarea » pour le projet de la carte unique (annexe),

DÉCIDE de prévoir les crédits budgétaires au budget primitif de chaque année,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les actes afférents.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.



Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER